



**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N°2015-057**

**\* \* \***

**Objet :**

**Convention avec le Syndicat Centre Hérault : gestion  
de la vidéo protection aux abords de la déchetterie**

Délibération affichée le :

**L'an deux mille quinze et le vingt trois juin à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

**Etaient présents :**

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier — SOREL Joëlle – BLANES Michel – LEROY Annie – DEHAIL Francine – BIESSE Frédérique – VAILHE Bruno – FALZON Serge – LONGIN Thierry – BONNET Jean-louis - DEBEAUCHE Christine – DURAND Véronique - CABOCHE Chrystelle – PANTALEONE Alexandra – NADAL Olivier – MATEO Amélie — DEJEAN Anne Marie – GOMEZ René – CONTRERAS Sylvie – LECOMTE Olivier

**Pouvoirs :** CHRISTOL Marcel à SOTO Jean-François - LABEUR Martine à FALZON Serge - COLOMBIER François à SERVEL Olivier - SANCHEZ Marie-Hélène à CABOCHE Chrystelle - ADELAERE Sylvain à BLANES Michel - EDMOND-MARIETTE Gérard à CONTRERAS Sylvie - SUQUET Maguelonne à LECOMTE Olivier

**Absent :** POURTIER Jean Luc

Convocation du 17 juin 2015

Mme Amélie MATEO est élue secrétaire à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée le projet de convention à conclure avec le Syndicat Centre Hérault pour la gestion de la vidéo protection aux abords de la déchetterie.

Cette convention fixe les modalités d'installation de financement et de gestion de ce dispositif pour lutter contre les incivilités et les actes de délinquance.

Il convient, en conséquence, d'accepter et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **28 voix POUR (unanimité)**

- **ACCEPTE** la dite-convention qui fixe les modalités d'installation de financement et de gestion de ce dispositif pour lutter contre les incivilités et les actes de délinquance.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Jean-François SOTO.